



**PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**ACCORD DE MODÉRATION DE PRIX SUR UNE LISTE DE PRODUITS DE GRANDE
CONSOMMATION POUR L'ANNÉE 2022**

Entre

L'Etat, représenté par le préfet d'une part

ET le réseau BOUT'IKS représenté par M. Arthur MAURICE d'autre part

PREAMBULE

L'article L.410-5 du code de commerce, issu de la loi n°2012-1270 du 20 novembre 2012 relative à la régulation économique outre-mer et portant diverses dispositions relatives aux outre-mer, institue la négociation annuelle d'un accord de modération du prix global d'une liste de produits de consommation courante. Le décret n°2012-1459 du 26 décembre 2012 relatif aux accords annuels de modération de prix de produits de grande consommation de l'article L.410-5 du code de commerce précise les modalités de négociation et d'application du dispositif.

Ces négociations, ouvertes après avis public de l'observatoire des prix, des marges et des revenus territorialement compétent, sont menées durant un mois par le représentant de l'Etat avec les représentants du secteur du commerce de détail et les fournisseurs, qu'ils soient importateurs, grossistes ou producteurs.

Conformément à l'article 8 du décret précité, le préfet a saisi l'observatoire des prix, des marges et des revenus territorialement compétent le 9 novembre 2021 ; celui-ci a rendu un avis public le 15 décembre 2021.

Conformément à l'avis public de l'OPMR, une délégation de représentants de cet observatoire a été associée aux négociations du BQP 2022

Les négociations ont débuté le 21 février 2022 et ont abouti au présent accord avec le réseau BOUT'IKS.

LES PARTIES SIGNATAIRES DU PRÉSENT ACCORD ONT ARRÊTÉ ET CONVENU CE QUI SUIT :

1- Liste de produits de grande consommation

La liste établie par les parties signataires du présent accord comporte **42 produits** de consommation courante, répondant aux critères de qualité précisés dans la liste reproduite en annexe 1.

2 -Prix global maximum de la liste

Le prix global maximum autorisé de cette liste, entendu toutes taxes comprises, est fixé à **98,45 €**.

3 - Champ d'application de l'accord

Les commerces alimentaires indépendants adhérents au réseau BOUT'IKS, sont soumis aux dispositions du présent accord.

La liste des boutiques concernées est reproduite en annexe 2.

Les annexes font partie intégrante de l'accord.

Tout changement de la liste des adhérents au réseau BOUT'IKS durant la période de validité de l'accord doit être signalé au représentant de l'Etat.

4 – Obligations d'affichage

4.1 Dans les conditions fixées au III de l'article L.410-5 du code de commerce, les établissements soumis aux dispositions du présent accord affichent à l'entrée :

- la liste de produits visée au 1 et reproduite en annexe 1;
- le prix global pratiqué pour la liste et le prix global maximum autorisé visé au 2.

4.2 Les établissements désignent les articles retenus par une signalétique commune.

6 - Durée de l'accord

Le présent accord est conclu pour une durée d'un an et entrera en vigueur le 28 mars 2022.

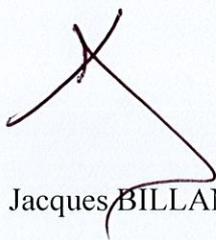
7- Garantie de respect de l'accord

Il est rappelé que :

- les consommateurs doivent être informés, de façon très visible, du prix global et de la liste des produits BQP par voie de marquage, d'étiquetage, d'affichage ou par tout autre procédé approprié, à l'entrée du magasin ;
- chaque commerçant désigne en rayons tous les articles retenus par un étiquetage très visible des consommateurs ;
- le réseau BOUT'IKS transmet à la Dieccte de La Réunion tous les semestres, par voie électronique, la liste des articles BQP avec les prix pratiqués et les quantités vendues, à l'adresse suivante : 974.polec@dieccte.gouv.fr.

Fait à Saint-Denis, le 16 mars 2022

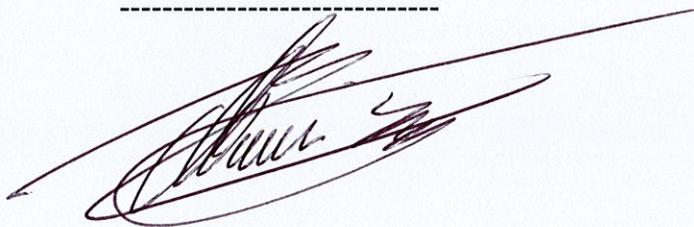
Le préfet de La Réunion



Jacques BILLANT

Le Réseau BOUT'IKS

Arthur MAURICE



2 exemplaires



Le panier de produits BQP 2022

BOUTIKS

LE MEILLEUR NOT'PÉI ET D'AILLEURS

42 produits pour un panier total de :
Dont 30 produits locaux (71%)

98,45 €

Elevage Du Patelin 12 œufs 3.89 €	RBI Haricots blancs 1/2 1.86 €	RBI Banane 250g 2.66 €	RBI Curcuma 50g 1.24 €	RBI Poivre 65g 1.99 €	Le Forban Lentille Blondes 1kg 2.43 €	Le Forban Riz de luxe 10kg 13.78 €
Pilpa Vanille 6x120ml 4.53 €	Candia Viva 1L 1.45 €	Réa Pomme 1L 1.91 €	Réa Ananas 1L 2.03 €	Yoplait Nature 12x125g 4.20 €	Sicalait Délice 240g 3.11 €	Australine 5L 1.66 €
Régilait écrémé 0% 300g 4.51 €	Heudebert Biscottes 300G 2.71 €	Kafé Koulé 250g 2.13 €	Hellema Fourré Choco 300g 1.55 €	Barilla Spaghetti 500g 1.38 €	Royal Bourbon Thon naturel 185g 2.56 €	Belma Sardine 125g 0.73 €
Saline d'Einville Gros Sel 1kg 0.49 €	Belle France Farine 1kg 0.99 €	Belle France Petit Pois carotte 1.00 €	Nivea Crème Soft 100g 0.99 €	Belle France Gel douche 1.00 €	Oral B 750mL 1.49 €	Oral B Medium x4 2.11 €
Pampers couche 4-8kg 9.99 €	Always Normal x30 2.82 €	Pampers Lingettes x12 0.72 €	Victoria Tomate 1/2 0.80 €	Belle France Essuis-Tout x2 1.50 €	Belle France Sac 50L 0.90 €	Belle France Ultra dégraissant 1.05 €
Belle France Eponges x2 0.88 €	Belle France Nettoyant 1L 1.28 €	Belle France Eponges x2 0.88 €	Belle France Nettoyant 1L 1.28 €	Belle France Eponges x2 0.88 €	Belle France Nettoyant 1L 1.28 €	Belle France Nettoyant 1L 1.28 €

Liste des 9 magasins adhérents à la coopérative



Adresses des magasins	
EPICERIE ARGINTHE	
105 chemin abondance	
97470 SAINT BENOIT	
EPICERIE CHEZ ANICET	
648 route départementale	
52 grand ilet	
97433 salazie	
SARL BOUTIK SERVICE LES HIBISCUS	
Bat A, immeuble Jam rose, commerce 9001, All. des Bois Noirs	
97412 Bras-Panon	
BOUTIK SERVICE FREDO	
83 BRAS PISTOLET	
97441 ST SUZANNE	
VAL & MAU	
37 RUE SAINT VINCENT DE PAUL	
12ème Km	
97430 LE TAMPON	
KENAVO - Corre Gwen	
2 ROUTE DES MIMOSAS	
PITON HYACINTHE	
97418 PLAINE DES CAFRES	
COCO PROXI	
148-158 Route Nationale 2	
Saint-Anne	
97437 Saint-Benoît	
EPICERIE SAINTE ANNE Laderval	
57 CHEMIN GAZET LES BAS	
PETIT SAINT PIERRE	
97437 SAINTE ANNE	
Superette chez Malet	
13 rue Leconte de Lisle, Saint Philippe 97417	
Saint Philippe 97417	